

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR
—
PROFESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- **Étranger non salarié** :
 - contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC)
 - justificatifs des ressources tirées de son activité

OU

- **Étranger salarié** :
 - attestation de présence dans l'emploi établie par l'employeur, et 3 derniers bulletins de paie
- OU**
- **dossier de demande d'autorisation de travail** pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré, **constitué par l'employeur** (avec formulaire de demande d'autorisation de travail correspondant à la nature de l'activité salariée)